

## Avenant relatif aux Services pour les Serveurs Monofonctionnels

### Chapitre 1 – Dispositions générales

Les dispositions du présent Avenant relatif aux Services pour les Serveurs Monofonctionnels (“Avenant”) s'ajoutent à celles du Contrat IBM International Passport Advantage ou IBM International Passport Advantage Express du Client, selon le cas, et régissent les services de garantie et de maintenance des Serveurs Monofonctionnels IBM (ou “Appliances IBM”) acquis auprès d'IBM ou d'un revendeur agréé. En signant ci-dessous, le Client accepte les dispositions du présent Avenant sans modification. Les termes en majuscules non définis dans le présent Avenant sont définis dans le Contrat.

#### 1. Définitions

**Unité Remplaçable par l'Utilisateur ou “CRU”** – pièce de Composant Machine désignée comme Unité Remplaçable par l'Utilisateur (par exemple, clavier, mémoire ou unité de disque dur).

**Modification de Matériel (“Miscellaneous Equipment Specification” ou “MES”)** – une modification apportée à un Composant Machine installé, comme indiqué dans un Document de Transaction, généralement (mais de manière non limitative), pour améliorer certaines ou toutes les ressources installées dans le cadre de la configuration dudit Composant Machine. Par exemple, une MES peut ajouter de la capacité de traitement et/ou de la mémoire à un serveur, de la capacité de stockage à une unité de disques, des adaptateurs d'entrées-sorties à un Composant Machine, etc. Une MES peut ajouter ou retirer des fonctions de Composant Machine, ou convertir des fonctions, le modèle ou le type d'un Composant Machine, mais uniquement dans les limites indiquées dans une lettre d'annonce par IBM pour ce Composant Machine en particulier.

**Service** – la réalisation d'une tâche, d'une activité d'assistance ou de support ou l'utilisation de ressources (telles qu'une base de données) qu'IBM met à la disposition du Client, comme indiqué dans un Document de Transaction. Le Service acquis au titre du présent Avenant est un Produit Eligible.

**Site Spécifié** – un site dans l'Entreprise du Client sur lequel les Services sont réalisés, comme indiqué dans un Document de Transaction. Tous les Services reçus dans les Sites Spécifiés sont soumis aux dispositions du présent Avenant.

**Jours Ouvrables Standard** – jours de travail généralement acceptés, par semaine, dans chaque pays ou localité, excepté les jours fériés locaux.

**Heures Ouvrables Standard** – les heures ouvrables normales d'un Jour Ouvrable Standard.

**Période de Service** - période indiquée dans un Document de Transaction, pendant laquelle IBM fournit le Service dans le cadre du présent Avenant dans un pays en particulier.

#### 2. Structure de l'Avenant

Le présent Avenant comprend un premier chapitre intitulé **Chapitre 1 - Dispositions générales** et un second chapitre intitulé **Chapitre 2 - Dispositions Nationales particulières** (le cas échéant). Les dispositions du Chapitre 2 peuvent remplacer ou modifier celles du Chapitre 1.

#### 3. Objet des Services

Le Service relatif aux Serveurs Monofonctionnels IBM, pendant ou après la période de garantie, est une offre unique comprenant des Services spécifiques pour les Composants Logiciel, les Composants Machine et, le cas échéant, le Composant de Code Machine d'un Serveur Monofonctionnel IBM.

Un Document de Transaction, si nécessaire, sera créé pour chaque Site Spécifié obtenant des Services dans le cadre du présent Avenant.

En cas de contradiction entre les dispositions d'un Document de Transaction, du présent Avenant et du Contrat, les dispositions d'un Document de Transaction prévalent sur celles du présent Avenant et les dispositions du présent Avenant prévalent sur celles du Contrat.

IBM indiquera dans le Document de Transaction le Serveur Monofonctionnel, les Services applicables à ce dernier, la Période de Service, les conditions particulières, le cas échéant, et le Site Spécifié.

Plus de détails sur les Services pour les Serveurs Monofonctionnels sont disponibles dans le Guide du Support Serveur Monofonctionnel IBM (“IBM Passport Advantage Appliance Support Handbook” ou

“Appliance Support Handbook”) accessible sur le site Internet d'IBM à l'adresse suivante : <http://www.ibm.com/software/appliance/support>.

#### **4. Responsabilités d'IBM**

Lorsque le Client signe un contrat pour un Service applicable sur un Site Spécifié, IBM s'engage à livrer ledit Service conformément aux dispositions et responsabilités décrites dans le descriptif de Service exposé dans le présent Avenant ou dans le Document de Transaction applicable.

#### **5. Responsabilités du Client**

Le Client accepte :

- a. lorsqu'un Service applicable comprend la fourniture par IBM au Client de codes d'accès, l'accès aux outils de diagnostic électroniques, aux bases de données ou à d'autres outils de livraison de Service, de limiter l'utilisation de ces éléments uniquement aux personnes autorisées à les utiliser sous le contrôle du Client et uniquement pour les Serveurs Monofonctionnels et Services identifiés dans des Documents de Transaction ;
- b. de fournir l'accès au Serveur monofonctionnel du Client par modem ou via Internet pour le diagnostic et la correction à distance des incidents. Le Client est chargé de fournir le modem et les lignes téléphoniques nécessaires dans les locaux du Client et d'accorder à IBM l'accès utilisateur temporaire au Serveur monofonctionnel du Client. Le Client veillera à ce que ces activités à distance soient réalisées sous le contrôle du Client. Le Client est responsable de i) toutes les données et du contenu de toute base de données mise à la disposition d'IBM par le Client en rapport avec un Service objet du présent Avenant, ii) du choix et de l'application des procédures et dispositifs de contrôle d'accès et de sécurité, du chiffrement, de l'utilisation et de la transmission des données, et iii) de la sauvegarde et de la restauration de la base de données et des données stockées. A défaut d'une autorisation d'accès à distance au Serveur Monofonctionnel du Client, la résolution d'incident risque d'être retardée ;
- c. de payer tous les frais de communication associés à l'accès à ces Services, y compris, et de façon non limitative, les coûts téléphoniques et les frais de connexion à Internet, sauf indication contraire de la part d'IBM par écrit ;
- d. avant de mettre les installations, logiciels, matériels, réseaux et autres ressources similaires du Client à la disposition d'IBM, de se procurer le plus rapidement possible toutes les licences ou approbations nécessaires pour qu'IBM ou ses sous-traitants puissent utiliser, accéder à et modifier lesdites ressources dans la limite de ce qui est nécessaire à IBM pour lui permettre d'assurer les Services. IBM sera libérée de toutes ses obligations d'effectuer les Services si la non-obtention par le Client dans les meilleurs délais des licences ou approbations requises porte atteinte à la capacité d'IBM de remplir lesdites obligations. Si un tiers engage une procédure à l'encontre d'IBM par suite de la non-obtention par le Client de ces licences ou approbations dans les meilleurs délais, le Client s'engage à rembourser à IBM tous les frais et dommages-intérêts auxquels IBM pourra être exposée au titre de ladite procédure ;
- e. que certains types de Composants Machine puissent nécessiter l'installation et l'utilisation de matériel et d'outils de connectivité à distance permettant le signalement direct des incidents, leur identification et résolution à distance ;
- f. de suivre les instructions de Service fournies par IBM ou pouvant être indiquées dans le Guide du Support Serveur Monofonctionnel IBM disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.ibm.com/software/appliance/support>. (Ces instructions peuvent inclure des instructions d'installation d'un Composant Code Machine et d'autres mises à jour de Logiciel téléchargées sur un site Internet d'IBM ou copiées à partir d'un autre support électronique afin de maintenir à jour le Serveur Fonctionnel) ; et
- g. d'utiliser les informations qu'il aura pu obtenir lors de l'exécution de ces Services, y compris les outils de diagnostic électroniques et les outils de livraison de service, pour les seuls besoins de traitement de l'information au sein de l'Entreprise du Client.

En outre, le Client reconnaît qu'IBM est autorisée à utiliser des ressources globales (résidents non permanents employés en local et personnel des sites au niveau mondial) pour la livraison du Service.

#### **6. Personnel**

Chaque partie affectera le personnel qualifié pour la réalisation des tâches requises de ladite partie au titre du présent Avenant et sera responsable de la supervision, de la direction, du contrôle et de la

rémunération de son personnel. Sous réserve de la disposition précédente, chaque partie pourra déterminer l'affectation des tâches de son personnel et de ses sous-traitants.

IBM pourra engager des sous-traitants pour fournir ou aider à fournir les Services, auquel cas IBM demeure responsable de l'exécution de ses obligations au titre du présent Avenant et pour la réalisation des Services.

## **7. Services relatifs aux Serveurs Monofonctionnels IBM (pendant et après la période de garantie)**

### **7.1 Horaires de travail**

Les horaires de travail pour chaque Serveur Monofonctionnel, pendant lesquels IBM fournira les Services destinés audit Serveur Monofonctionnel, sont indiqués dans le Guide du Support Serveur Monofonctionnel IBM disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.ibm.com/software/appliance/support>

Sauf indication contraire, IBM fournit les Services dans chaque pays/localité pendant les Jours Ouvrables Standard et les Heures Ouvrables Standard. D'autres possibilités d'horaires de travail sont disponibles pour certains Services.

### **7.2 Service relatif aux Composants Machine IBM (pendant et après la période de garantie)**

IBM fournit certains types de Services afin de maintenir ou de remettre les Composants Machine en conformité avec leurs Spécifications. IBM informera le Client des types de Services disponibles pour un Composant Machine. A sa seule discrétion, IBM pourra i) soit réparer, soit échanger le Composant Machine défectueux et, ii) fournir le Service soit dans les locaux du Client, soit dans un centre de service IBM. IBM gère et installe des modifications techniques qui s'appliquent aux Composants Machine IBM et peut également effectuer une maintenance préventive sur ces mêmes Composants Machine.

Toute Mise à niveau objet des services fournis par IBM doit être installée sur un Composant Machine i) qui est désigné par un numéro de série, le cas échéant, et ii) dont le niveau de modification technique est compatible avec la Mise à niveau.

Lorsque le type de Service impose le renvoi du Composant Machine défectueux à IBM, le Client s'engage à l'expédier à IBM (port payé, sauf mention contraire de la part d'IBM) dans un emballage approprié, à l'adresse indiquée par IBM. IBM renverra au Client le Composant Machine réparé ou remplacé en port payé, sauf mention contraire de la part d'IBM. IBM est responsable des dommages subis par le Composant Machine ou de la perte de celui-ci lorsqu'il se trouve i) en la possession d'IBM ou ii) en transit au cas où IBM prendrait en charge les frais de transport.

Le Client accepte :

- a. d'obtenir du propriétaire une autorisation permettant à IBM de réparer un Composant Machine dont il n'est pas propriétaire ;
- b. le cas échéant, avant qu'IBM ne fournisse un Service :
  - (1) de suivre les procédures d'identification d'incident et de demande de service fournies par IBM ;
  - (2) de sécuriser tous les logiciels, données et fonds contenus dans un Composant Machine ; et
  - (3) d'informer IBM des modifications apportées à l'emplacement d'un Composant Machine ; et
- c. lorsque le Client renvoie un Composant Machine à IBM pour une raison quelle qu'elle soit :
  - (1) d'effacer de tout Composant Machine toutes les données, y compris, sans s'y limiter :
    - i) les Données Personnelles et ii) les informations confidentielles et autres données. Si la suppression des Données Personnelles s'avère impossible, le Client accepte de transformer ces informations (par exemple, en les rendant anonymes) de manière à ce qu'elles ne soient plus considérées comme des Données Personnelles selon la législation applicable ;
    - (2) de retirer tous les fonds contenus dans les Composants Machine renvoyés à IBM. IBM décline toute responsabilité pour les fonds et programmes non fournis par IBM avec le Composant Machine ou pour les données contenues dans un Composant Machine renvoyé à IBM ; et

(3) qu'IBM soit autorisée à envoyer la totalité ou une partie du Serveur Monofonctionnel sur d'autres sites IBM ou chez des fournisseurs tiers dans le monde entier, afin de remplir ses obligations conformément aux dispositions du présent Contrat, ce que le Client reconnaît et accepte.

### **7.2.1 Remplacements**

Lorsqu'un Service implique le remplacement d'un Composant Machine ou d'une pièce, l'élément enlevé devient la propriété d'IBM et l'élément de remplacement devient celle du Client. Le Client garantit que tous les éléments démontés sont authentiques et non modifiés. L'élément de remplacement peut ne pas être neuf, mais il sera en bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. L'élément de remplacement bénéficiera du Service de Maintenance ou de la garantie restant à courir de l'élément remplacé. Avant qu'IBM ne remplace un Composant Machine ou une pièce, le Client s'engage à retirer tous les dispositifs, pièces, options, modifications et accessoires qui ne sont pas soumis au Service IBM. Le Client accepte également de i) veiller à ce que le Composant Machine ou la pièce ne soit soumis à aucune obligation ou restriction légale qui en empêche le remplacement et de ii) transférer à IBM la propriété et la possession des pièces démontées.

Le Service destiné à certains Composants Machine IBM implique la fourniture par IBM d'un remplacement à des fins d'installation par le Client. Ces remplacements peuvent correspondre à i) une unité CRU ou à ii) la totalité d'un Composant Machine. Le Client pourra demander à IBM d'installer l'unité CRU ou le Composant Machine de remplacement ; cependant, il se peut que le Client soit facturé pour cette installation. IBM fournit des informations et des instructions de remplacement avec le Composant Machine du Client et à tout moment à la demande du Client. IBM précise dans les éléments fournis avec un remplacement si la CRU ou le Composant Machine défectueux doit lui être renvoyé. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis, les instructions de retour et un conteneur sont fournis avec l'unité de remplacement ; celle-ci peut être facturée au Client si IBM ne reçoit pas la CRU ou le Composant Machine défectueux dans un délai de 15 jours à compter de la réception de l'unité de remplacement.

### **7.2.2 Exclusions**

Les Services de réparation et d'échange ne couvrent pas :

- a. les accessoires, les fournitures et les consommables (batteries et cartouches d'imprimante, par exemple), ainsi que les éléments de structures (cadres et couvercles, par exemple) ;
- b. les dommages subis par les Composants Machine en raison d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté ou d'une maintenance inappropriée par le Client ou un tiers ;
- c. les Composants Machine ou les pièces dont les étiquettes d'identification ont été retirées ou modifiées ;
- d. les défaillances causées par un produit dont IBM n'est pas responsable ;
- e. le service de réparation du Composant Machine ; ou
- f. le service afférent au Composant Machine sur lequel le Client met en œuvre de la capacité utilisée ou de la capacité potentielle, autre que celle autorisée par écrit par IBM.

### **7.2.3 Mise à Niveau du Service de Garantie**

Pour certains Composants Machine, le Client peut choisir une mise à niveau du niveau de garantie standard inclus dans la Garantie du Service fournie pour les Composants Machine, et qui est indiquée dans un Document de transaction ("Mise à Niveau du Service de Garantie"), pendant la période de garantie. IBM fournit le Service afférent aux Serveurs Monofonctionnels comme décrit dans le présent Avenant mais facture la Mise à Niveau du Service de Garantie. Le Client ne peut résilier la Mise à Niveau du Service de Garantie ni le transférer sur un autre Serveur Monofonctionnel pendant la période de garantie.

A la fin de la période de garantie, le Composant Machine fera l'objet d'un Service de maintenance au même niveau de Service, le cas échéant, que celui que le Client a sélectionné pour la Mise à Niveau du Service de Garantie.

Plus de détails sur les options de Mise à niveau du Service de Garantie d'un Serveur Monofonctionnel, sont disponibles dans le Guide du Support Serveur Monofonctionnel IBM accessible sur le site Internet d'IBM à l'adresse suivante : <http://www.ibm.com/software/appliance/support>.

### **7.3 Service relatif aux Composants Logiciels (pendant et après la période de garantie)**

IBM fournit le Service pour le Composant Logiciel des Serveurs Monofonctionnels IBM pendant la période de garantie, comme indiqué dans le contrat de licence du Composant Logiciel. IBM fournit un service d'assistance supplémentaire, pendant et après la période de garantie, pour les Composants Logiciels dans le cadre de et comme décrit dans la section Abonnement et Support Logiciel et Support Spécifique du Contrat.

L'Abonnement et Support Logiciel relatif au Composant Logiciel d'un Serveur Monofonctionnel pendant la période de garantie commence à la Date d'installation.

### **7.4 Options de Service (pendant et après la période de garantie)**

Pour certains Serveurs Monofonctionnels IBM, le Client pourra sélectionner des options de Service supplémentaires qui sont indiquées dans un Document de Transaction ("Options de Service"). IBM fournit ces Options de Service supplémentaires conformément aux descriptifs de Service contenus dans un Document de Transaction. IBM fournit le Service afférent aux Serveurs Monofonctionnels comme décrit dans le présent Avenant mais facture les Options de Service.

Le Client ne peut résilier l'Option de Service ni la transférer sur un autre Serveur Monofonctionnel pendant la Période du Service.

Plus de détails sur les Options de Service d'un Serveur Monofonctionnel sont disponibles dans le Guide du Support Serveur Monofonctionnel IBM accessible sur le site Internet d'IBM à l'adresse suivante : <http://www.ibm.com/software/appliance/support>.

## **8. Service de Maintenance relatif aux Composants Machine IBM (après la période de garantie)**

A la fin de la période de garantie, le Service de garantie pour le Composant Machine IBM est converti en Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel, conformément aux dispositions de la clause 3.5.4 du Contrat : "Renouvellement annuel automatique de l'Abonnement et du Support Logiciel ainsi que du Support Spécifique", y compris toutes dispositions nationales particulières applicables, à ceci près que, pour l'application du présent Avenant, l'expression "et Service de Maintenance" est ajoutée à la suite de l'expression "Abonnement et Support Logiciel".

Dans le cadre des Services de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel, IBM fournit le Service destiné aux Composants Machine IBM, comme décrit dans le présent Avenant, pour les Serveurs Monofonctionnels indiqués dans un Document de Transaction. Le Service destiné aux Composants Machine IBM comprend également :

- a. un service d'assistance à distance fourni au Client pour déterminer si les incidents système sont liés à un Composant Machine IBM ou à un Composant Logiciel (identification d'incident) ;
- b. le diagnostic sur site et à distance et un Service de Maintenance corrective conformément au type de Service destiné aux Composants Machine IBM des Serveurs Monofonctionnels indiqués dans un Document de Transaction, afin de maintenir ou de remettre les Composants Machine IBM en conformité avec leurs Spécifications, le cas échéant ;
- c. l'installation de Logiciels de surveillance, le cas échéant pour les Composants Machine IBM des Serveurs Monofonctionnels indiqués dans un Document de Transaction, pour s'efforcer :
  - (1) de détecter et d'analyser les erreurs permanentes ;
  - (2) de mettre en corrélation les erreurs provisoires ; et
  - (3) d'identifier et de signaler les incidents liés aux supports.

IBM conserve le droit de propriété de tous ces Logiciels de surveillance. Le Client est autorisé à exécuter lesdits Logiciels de surveillance uniquement à la demande d'IBM pour permettre à celle-ci de fournir les Services objet des présentes ;

- d. les Services des spécialistes de support des sites de production, d'ingénierie et de développement d'IBM, comme jugé nécessaire par IBM ;
- e. la planification et l'installation de toutes Modifications techniques standard disponibles ou de toutes commandes de modification sur site requises pour l'amélioration de la maintenabilité, des performances ou de la sécurité des Machines Eligibles IBM ;
- f. le service d'assistance fourni au Client pour établir et implémenter des moyens de support électroniques ; et

- g. l'activation, réservée uniquement au personnel IBM, des moyens électroniques pour le diagnostic à distance, l'application de correctifs et la mise à jour des Composants Machine IBM des Serveurs Monofonctionnels indiqués dans un Document de Transaction.

## **9. Garantie du Service**

Outre les garanties fournies dans le Contrat, IBM s'engage à fournir chaque Service IBM avec soin et diligence et conformément à sa description en cours.

## **10. Période et Renouvellement du Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel**

La Période de Service initiale des Composants Machine IBM correspond à la période de garantie indiquée dans un Document de transaction pour le Composant Machine IBM ou le Serveur Monofonctionnel. Les Services de garantie ne sont pas renouvelables. Lorsque le Client obtient le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel pour un Serveur Monofonctionnel, la Période de Service initiale du Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel sera traitée comme s'il s'agissait d'un renouvellement d'une Période de Service précédente pour i) le Composant Machine IBM du Serveur Monofonctionnel et pour ii) l'Abonnement et le Support Logiciel du Composant Logiciel du Serveur Monofonctionnel.

Le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel est fourni au même niveau de Service, le cas échéant, que celui auquel a droit le Client pendant la période de garantie ou au même niveau de Service que celui que le Client a sélectionné pour une Mise à Niveau du Service de Garantie. La Période de Service initiale du Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel commence le jour suivant la fin de la période de garantie du Composant Machine IBM. La Période de service initiale pour le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel se termine i) le dernier jour du mois correspondant de l'année suivante, à moins que la période garantie se termine le dernier jour du mois, auquel cas la Période de Service se termine le dernier jour du mois, 12 mois après la date de fin de la période de garantie du Composant Machine ou ii) à la date Anniversaire du Client, le cas échéant, pour une Période de Service de moins de 12 mois entiers facturée au prorata, alignant ainsi la Période du Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel sur la date Anniversaire.

Une fois que le Client aura commandé le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour un Serveur Monofonctionnel, il pourra renouveler le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support de Serveur Monofonctionnel arrivé à expiration, conformément aux dispositions de la clause 3.5.4 du Contrat "Renouvellement annuel automatique de l'Abonnement et du Support Logiciel ainsi que du Support Spécifique", y compris toutes dispositions nationales particulières applicables, à ceci près que, pour l'application du présent Avenant, l'expression "et Service de Maintenance" est ajoutée à la suite de l'expression "Abonnement et Support Logiciel".

## **11. Réinscription de Service**

Pour se réinscrire à tout Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel arrivé à expiration, le Client doit acquérir une Réinscription à la Maintenance de Serveur Fonctionnel IBM qui inclut la Réinscription à l'Abonnement et Support Logiciel IBM. IBM pourra inspecter le Serveur Monofonctionnel aux frais du Client, avant de réactiver le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel. Si le Serveur Monofonctionnel ne répond pas aux conditions requises pour un Service de maintenance, le Client pourra demander à IBM de le remettre en état moyennant un coût supplémentaire, ou le Client pourra retirer sa demande de Réinscription à la Maintenance de Serveur Monofonctionnel. IBM détermine, à sa seule discrétion, si la remise en état est possible. La remise en état est fournie sous la forme d'un Service facturable.

## **12. Résiliation et retrait d'un Service**

Si IBM retire le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel pour un Serveur Monofonctionnel particulier, le Client reconnaît :

- a. qu'IBM ne proposera pas le renouvellement du Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel pour ce Serveur Monofonctionnel ; et
- b. que si le Client a renouvelé le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur Monofonctionnel pour ce Serveur Monofonctionnel avant l'avis de retrait, IBM pourra soit continuer de fournir au Client le Service de Maintenance et d'Abonnement et Support pour Serveur

Monofonctionnel pour Serveur Monofonctionnel jusqu'à la fin de la Période de Service alors en cours, soit rembourser le Client au prorata.

Toute disposition qui de par sa nature s'exerce au-delà de la date de résiliation ou du retrait est prorogée jusqu'à sa complète exécution et s'applique aux ayants droit et cessionnaires respectifs des deux parties.

## Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières

Pour les transactions effectuées dans les pays mentionnés ci-dessous, les dispositions suivantes remplacent ou modifient celles figurant dans le Chapitre 1. Toutes les dispositions du Chapitre 1 qui n'ont pas été modifiées par les dispositions ci-dessous restent inchangées et en vigueur. Le présent Chapitre 2 est structuré comme suit :

- Amendements applicables aux pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique et à d'autres dispositions de l'Avenant.

### AMENDEMENTS APPLICABLES AUX PAYS D'EUROPE, DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE

#### AUTRICHE

##### 7.2 Service relatif aux Composants Machine IBM (pendant et après la période de garantie)

*La phrase suivante est ajoutée comme deuxième phrase du quatrième paragraphe :*

Pendant la période de garantie, IBM vous remboursera les frais de transport pour la livraison du Composant Machine défectueux à IBM et vous le renverra aux frais d'IBM.

#### Allemagne

##### 7.2 Service relatif aux Composants Machine IBM (pendant et après la période de garantie)

*La phrase suivante est ajoutée comme deuxième phrase du quatrième paragraphe :*

Pendant la période de garantie, IBM vous remboursera les frais de transport pour la livraison du Composant Machine défectueux à IBM.

---

Le présent Avenant relatif aux Services d'Appliance, le Contrat et tous ses Documents de transaction constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant les transactions permettant au Client d'acquérir les Services de garantie et de maintenance relatifs aux Appliances IBM et remplacent tout accord, communication, déclaration, entente, garantie, promesse, convention ou engagement antérieur, écrit ou verbal, entre le Client et IBM concernant les Services d'Appliance. En acceptant le présent Avenant, y compris tout Document de transaction, aucune des parties ne saurait se fonder sur des déclarations ne figurant pas dans le présent Avenant, le Contrat ou un Document de transaction. Toute disposition complémentaire ou toute modification émanant du Client sur un document écrit (par exemple, un bon de commande) est nulle et non avenue.

Chacune des parties accepte les dispositions du présent Avenant en signant le présent Avenant (ou tout autre document l'incorporant par référence) manuellement ou par voie électronique, si ce mode de signature est juridiquement reconnu. Après signature, i) toute reproduction du présent Avenant effectuée par tout moyen fiable (par exemple, image électronique, photocopie ou fac-similé) est considérée comme étant un original et ii) tous les Services de garantie et de maintenance d'Appliance obtenus au titre du présent Avenant sont soumis à ses dispositions.

---

Lu et approuvé :  
<Nom de l'entité du Client>

Par \_\_\_\_\_  
Signature autorisée du Client

Nom (en lettres d'imprimerie) :

Fonction (en lettres d'imprimerie) :

Date :

Lu et approuvé :  
<Nom de l'entité IBM>

Par \_\_\_\_\_  
Signature autorisée

Nom (en lettres d'imprimerie) :

Fonction (en lettres d'imprimerie) :

Date :

Numéro de Contrat / Numéro de Site :

Votre numéro de Client IBM :

Votre adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_